

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250526-2025-33-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Publié le 28 mai 2025

Délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 5

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Caroline MIRANDA et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Albane GENIN), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, Karine LORENZO, (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Léo MOLINIE (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-33 Délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA rappelle au conseil municipal que l'affectation de résultat 2024 a été votée comme suit :

- 600 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2025 de la commune,
- 191 709,23 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2025 de la commune.

Un écart de 1 129,27 € apparaît donc sur le résultat reporté et la nouvelle affectation du résultat en investissement.

D'autre part, les modifications faites sur les amortissements ont impacté le résultat reporté en investissement, qui diminue de 7 125,88 € pour atteindre 1 381 669,55 €.

Diogène BATALLA propose donc les modifications suivantes :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001– résultat reporté			-7 125,88 €	
1068 – affectation résultat				+ 1 129,27 €
16 - emprunt				+ 5 996,61 €
TOTAL	-€	- €	-7 125,88 €	+ 7 125,88 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les modifications présentées relatives à la délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un budget à l'équilibre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les mouvements des lignes budgétaires ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le nouveau montant du BP 2025 en investissement est équilibré à 3 202 369,83 € en dépenses et 3 202 369,83 € en recettes.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

